

Bilan du fonctionnement du GTh Agriculture

Tout au long de ce 3^{ème} PNMH, le GTh *Agriculture* :

- s'est régulièrement réuni, au rythme de 3 réunions / an,
- a bénéficié de la présence assidue des membres et des pilotes d'actions d'où un dynamisme de travail,
- a fait intervenir des invités variés : représentants de l'Etat, Agences de l'Eau, Parcs Naturels Régionaux, Association Ramsar, inspecteurs CGEDD et du CGAAER, Réseau Educagri, Scopela...
- a servi de comité de suivi concernant la mission interministérielle CGEDD/CGAAER « *Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides* »,
- a permis de lancer une étude sur les 10^{èmes} programmes des Agences de l'eau : leviers mobilisés pour maintenir l'élevage en milieux humides,
- a induit des évolutions du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries,
- a suivi l'état d'avancement des actions et a accompagné leur redéfinition lorsque cela a été nécessaire.

Le bilan des 9 réunions du GTh *Agriculture* est présenté dans le tableau récapitulatif, disponible en annexe 2.

Retour des pilotes d'action sur le fonctionnement du GTh *Agriculture*

➤ Bilan général

Les pilotes d'action ont été unanimes sur :

- la bonne dynamique du groupe,
- la richesse et la qualité des interventions,
- la mise en relation d'acteurs diversifiés qui a permis le montage de projets à l'échelle locale.

➤ Bilan sur la logistique

Certains pilotes d'action regrettent que les frais de déplacement ne soient pas pris en charge. Il a été notamment proposé de réaliser un bilan des porteurs d'action sur leurs frais de déplacement sur la période du 3^{ème} PNMH. De plus, suivant les structures, il est nécessaire au participant de poser un jour de congé afin de participer au GTh *Agriculture*.

➤ Bilan sur l'animation

Certains pilotes d'action ont relevé des difficultés du fait :

- du « turn over » pour le poste d'animateur du GTh *Agriculture*, ce qui a compliqué le suivi des actions,
- du manque d'articulation entre les actions, ce que l'animateur du GTh *Agriculture* aurait pu davantage favoriser.

Rappel du rôle de l'animateur du GTh *Agriculture*

L'APCA anime le groupe thématique *Agriculture* depuis le lancement du 3^{ème} PNMH. Ses actions portent sur :

- le suivi l'état d'avancement des 9 actions ;
- l'organisation et l'animation des réunions du groupe thématique (2 à 3 fois par an), la rédaction de leurs comptes-rendus ;

- le maintien des liens d'une part, avec les responsables d'actions suivies par le groupe thématique pour être informé de l'avancement des actions, d'autre part entre ce groupe thématique et les groupes thématiques en charge du volet « communication » et « outre-mer » du 3e plan d'action national ;
- l'actualisation des « fiches-actions » relatives à chaque action de l'axe 4.1 et du tableau de suivi des travaux ;
- l'information et l'alerte du ministère en tant que de besoin sur des questions ou problèmes rencontrés dans la réalisation de certaines actions de l'axe 4.1 ;
- l'alimentation de la plateforme internet ou extranet que le ministère doit mettre en place de documents et productions liés à l'axe 4.1 ;
- la participation aux réunions des animateurs de groupes thématiques organisées par le ministère,
- rendre compte en fin d'année au groupe national qui suit la mise en œuvre du plan d'action national, des travaux du groupe thématique et de l'avancement des actions.

Bilan sur le fonctionnement du GTh Agriculture

➤ **Bilan général**

Le bilan est positif, ce groupe fonctionne bien avec 3 réunions annuelles. Les membres sont impliqués et facilement mobilisables, ce qui a un impact positif sur le transfert de connaissance, sur les échanges entre les différents réseaux d'acteurs ou encore sur le partage d'expériences.

De plus, l'existence du plan national sur les milieux humides donne de la légitimité à traiter ce sujet. Il est ainsi aisé d'inviter des intervenants variés aux réunions du groupe thématique *Agriculture* pour ainsi enrichir les échanges sur ce sujet.

Les membres du groupe thématique *Agriculture* trouvent intéressant :

- de replacer le bilan du PNMH dans la politique globale des zones humides, sans omettre toutefois de réaliser un bilan complet de ce 3ème plan, et surtout en veillant à ne pas diluer le plan au milieu de toutes les autres politiques existantes,
- d'identifier des thématiques prioritaires sur lesquels avancer dans le prochain « plan », plutôt que de lister de trop nombreuses actions, notamment au regard des moyens disponibles,
- que le PNMH continue à être identifié comme une politique nationale forte, qui permet de rendre visible le sujet « milieux humides » et d'assurer une continuité avec les acteurs associés.

➤ **Bilan sur la logistique**

Les réunions du GTh *Agriculture* ont eu lieu sur le site du MTES. Certains participants ont souhaité pouvoir y assister en visioconférence, cependant ceci n'a pas toujours été possible.

Lors du 3^{ème} PNMH, une seule réunion a été délocalisée. Elle a permis de rassembler des acteurs variés (29 participants) et d'aller sur le terrain. Les retours ont été positifs suite à cette journée.

➤ **Bilan sur l'animation**

L'animation a permis de mettre en place un groupe thématique opérationnel, très réactif sur le sujet, même si les représentants de collectivités sont toujours peu représentés lors des réunions. La dynamique générale du groupe est très propice aux échanges et à la coordination des actions en faveur des milieux humides.

En termes de communication et de valorisation des travaux menés dans le cadre du GTh *Agriculture*, l'APCA alimente régulièrement le site internet dédié au plan national. Nous n'avons pas eu de retour de la part des pilotes d'action concernant leur utilisation, cependant nous pensons que le site internet est difficile à appréhender pour les internautes intéressés par les zones humides, mais non-sensibilisés au PNMH. De plus, il sera intéressant de mettre davantage en avant les travaux finalisés par les pilotes d'action sur le site internet.

Bilan des livrables

- Rédaction des comptes rendus de réunion,
- entretiens annuels avec les pilotes d'action pour ainsi mettre à jour leurs fiches actions respectives,
- co-rédaction de l'ordre du jour des réunions du GTh *Agriculture* avec le MTES,
- travaux complémentaires :
 - o synthèse des leviers mobilisés par les Agences de l'Eau pour le maintien de l'élevage en zones humides à la suite de leurs présentations lors des réunions du PNMH,

Bilan sur les travaux réalisés en lien avec les groupes thématiques transversaux

GTh *Communication, éducation, sensibilisation et participation* (CESP)

Le référent *CESP* a été présent à toutes les réunions du GTh *Agriculture*, dans le cadre du 3^{ème} PNMH. Il a notamment permis de définir avec les membres du groupe un message-clef qu'ils souhaitaient porter, cohérent avec celui de l'axe « *Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles* ». Pour ce faire, ont été fixés :

- les objectifs : problème(s) à résoudre,
- les cibles,
- l'orientation/le ton à adopter,
- l'appel à l'action,
- les points de vigilance.

L'animateur du GTh *Agriculture* a participé aux réunions du GTh *CESP* tout au long de ce 3^{ème} PNMH (en 2015, 2016 et 2017).

GTh *Outre-Mer*

Aucune action n'a été menée de manière transversale entre le GTh *Agriculture* et *Outre-Mer*.

3. Bilan des actions suivies par le GTh *Agriculture*

Les pilotes d'action ont été sollicités pour réaliser un bilan et proposer des perspectives d'évolution de leurs actions respectives. Une synthèse par action est disponible en annexe 3.

- Hétérogénéité concernant l'état d'avancement des actions (prochainement lancée, en cours, en cours de finalisation...),
- état des lieux de l'action 18 a été bénéfique car il va permettre d'alimenter les autres actions.

4. Enseignements

Axes d'amélioration pour le fonctionnement du GThA

Le bilan sur le fonctionnement du groupe thématique agriculture a permis de cibler les axes d'amélioration suivants :

- continuer à recevoir des experts/intervenants variés,

- favoriser la présence de structures d'Etat locales au *GTh Agriculture*, pour bénéficier de retours d'expériences terrain,
- observer l'effet des actions sur le terrain, avec par exemple la décentralisation des réunions du *GTh Agriculture*,
- mettre en place au sein du groupe une démarche globale avec un message commun et des ambitions partagées, pour ainsi dépasser la démarche action,
- obtenir un soutien fort de la profession agricole sur ces sujets car ce sont des enjeux de société,
- organiser des tables rondes en région pour ainsi diffuser les travaux réalisés par les pilotes d'actions et bénéficier de retours d'expérience de terrain,
- représenter les agriculteurs en milieux humides lors du prochain Salon International de l'Agriculture en 2019,
- poursuivre l'identification du PNMH comme une politique nationale forte,
- poursuivre les actions du *GTh Agriculture* avec le référent *CESP* pour désormais accompagner les pilotes d'action dans la valorisation/diffusion de leurs travaux respectifs,
- développer des actions communes avec le *GTh OM*.

➤ **Logistique**

En termes de logistique, il sera intéressant de prendre en compte dans le futur « plan » les remarques suivantes :

- réaliser un bilan des porteurs d'action sur leurs frais de déplacement sur la période du 3^{ème} PNMH,
- favoriser l'organisation de journées délocalisées pour les réunions du groupe thématique agriculture,
- proposer aux invités des réunions du *GTh Agriculture* d'y assister en visioconférence. Cela permettrait de répondre à la demande de certains pour limiter les frais de déplacement.

➤ **Animation**

Concernant l'animation du groupe thématique agriculture, il a été demandé à l'animateur de :

- favoriser un soutien proactif des pilotes d'action de la part de l'animateur du *GTh Agriculture*, notamment sur les dossiers techniques sur le maraîchage en zones humides par exemple,
- solliciter davantage la venue des représentants de collectivités,
- continuer à inviter des intervenants variés aux réunions du *GTh Agriculture*,
- mettre en avant les travaux réalisés par les pilotes d'action sur le site internet dédié aux PNMH,

Bilan de l'état d'avancement des actions menées par le Groupe Thématique Agriculture

Action 18 Finalisée / En cours	« Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en MH »
Objectif	Général : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations (initiales et continues) Dans le cadre de la redéfinition de l'action : Réaliser un état des lieux des démarches techniques intégrant l'ensemble des paramètres (économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux) pour mieux accompagner le changement de pratiques au sein des exploitations du réseau Pâtur'Ajuste, en s'appuyant sur des REX d'agriculteurs et d'enseignants
Pilotes d'action	Initialement MAA repris par Scopéla depuis 2017
Partenaires	Réseau Pâtur'Ajuste et réseau Educagri (SupAgroFlorac), INRA (appui scientifique), APCA (Résolia + Réseau ZH), FNAB, FMA, INRA
Financeurs	2017 – 2018 : AFB / Prestation Scopéla Nouvelle prestation envisagée en 2019 (AFB-Scopéla)
Durée	1 an
Liens avec les autres actions	Action 19/ action 20 / action 21 / action 27/ action X / action 50 (Groupe Thématique CESP)
Résultats en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Pâtur'Ajuste : Capitaliser les expériences du réseau Pâtur'Ajuste pour améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide <ul style="list-style-type: none"> ◦ Diagnostics de chaque exploitation et lycée du réseau Pâtur'Ajuste sur l'existence de démarches techniques et pédagogiques mises en œuvres pour valoriser les MH ◦ Identification des blocages et leviers dans les champs techniques et pédagogiques. • Organisation de la journée de restitution le 17 mai 2018
Bilan	<p>Retard de la mise en œuvre de l'action les 3 premières années puisque les BTS identifiés avaient déjà été rénovés récemment (GPN & GEMEAU en 2011 et ACSE en 2014)</p> <p>La redéfinition de l'action a permis d'en redéfinir les contours et de la relancer. La capitalisation des expériences du réseau Pâtur'Ajuste a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire état des démarches techniques et pédagogiques mises en œuvre dans les lycées agricoles et les fermes engagés dans la démarche Pâtur'Ajuste, - d'identifier des blocages et leviers, ainsi que les ressources qui pourraient être développées pour mieux accompagner ces changements dans les fermes et la pédagogie mise en œuvre. <p>Nécessité de traiter le sujet à toutes les échelles : parcelle / exploitation / territoire.</p> <p>Des conclusions intéressantes en sont ressorties, à la fois pour les autres actions et pour les perspectives de l'action 18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - référentiels pédagogiques n'ont pas à être modifiés car ils sont cohérents avec les nouveaux objectifs, - création d'outils pédagogiques cohérents avec les nouveaux

	<p>objectifs d' « enseigner à produire autrement »,</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion à mener autant sur le BTSA¹ que BTSA GPN², - requalification des ZH à toutes les échelles : parcelle/exploitation/territoire. <p>Le rapport n'est pas encore paru, il est en cours de relecture.</p> <p>Présentation de la démarche Patur'Ajuste au Groupe Thématique Agriculture.</p>
Perspectives	<p>Les suites à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un socle commun de savoirs et connaissances : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser et structurer des outils pédagogiques opérationnels pour les enseignants en élargissant le groupe de travail de 8 à 10 lycées agricoles ○ Réaliser des supports de partenariats (<i>Pilote potentiel : Educagri / Financeurs potentiels : MAA ?</i>) ○ Organiser une progression pédagogique dans le programme du Bac Pro au BTS ○ Élargir au-delà des Bac Pro et BTS : modules d'approfondissement des diplômes d'ingénieur ou encore CFA, CAP, BEP ○ Intégrer un volet « parasitologie » (ou formation spécifique dans action spécifique?) • Favoriser l'appropriation des savoirs et connaissances par les acteurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Education agricole <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les formations continues à destination des enseignants agricoles (<i>Pilote Scopéla-Florac / financement MAA</i>) ○ Agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des agriculteurs (<i>Pilote : InVivo ? / Financeurs : CA, Convention des pôles relais – Ateliers élevage ?</i>) dans le cadre de l'exercice du métier de conseiller agricole ○ Fermes et lycées agricoles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et travail avec les lycées agricoles sur leurs sites expérimentaux (<i>Pilote : Scopéla / Financement : AFB?</i>) ○ Conseillers des CA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation / formation et diffusion (<i>Pilote : APCA ? / Financement : AFB?</i>) • Définir une stratégie de communication, d'information et de diffusion <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des réseaux d'acteurs = <i>en cours dans stratégie CESP</i> (Scopéla/AFB/MAA/MTES) ○ Identification des instances nationales ou colloques prévus en 2019/2020 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque MTES MH 2020 ▪ Colloque INRA 2019

¹BTS Agricole²BTSA Gestion et Protection de la Nature

- Séminaire Agri & ZH FMA
- Développement d'atelier dans les territoires ? (FNAB, APCA, CIVAM)
- Voir avec les membres s'ils ont connaissance d'autres événements
- Identification des journées d'échanges envisagées (Journée territoriales 2019/2020/APCA)

- créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour aborder l'aspect territoire (avec notamment les structures associatives, collectivités...).
- Créer des synergies avec les actions des Agences de l'eau pour le maintien des prairies humides notamment celles de l'AE Artois Picardie
- connecter l'action avec d'autres niveaux de formation (Résolia et les formations à destination des agriculteurs dispensées dans les Chambres d'agriculture)
- prévoir une diffusion via centre de ressources AFB / pôles relais zones humides

Proposition générale pour le nouveau Plan:

- promouvoir dans le nouveau plan « **enseigner à produire autrement** »
- **élargir à la filière forestière (pilotes potentiels : ONF / financeurs potentiel MAA) dans les prochaines années.**

Action 19 En cours	« Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en MH »
Objectif	Faire émerger, suivre et promouvoir la réalisation de programmes d'action territoriaux en zones humides, conciliant production agricole et préservation des milieux Poursuivre et analyser le travail déjà engagé et rechercher des expérimentations et actions complémentaires existantes y compris au sein d'autres réseaux
Pilotes d'action	APCA
Partenaires	IDELE, Réseau des PNR, réseau des CEN, Réseau Natura 200, Agences de l'eau, Pôles relais Zones humides
Financeurs	2011-2014 : MTES / Convention APCA – émergence de programmes d'actions territoriaux en zone humide 18 programmes entre 2011-2014. 2015-2017 : MTES / Convention APCA 2018-2020 : MTES / Convention APCA
Durée	5 ans (8ans total) + 2 ans programmés
Liens avec les autres actions	Action 20 / action 24 / action Y
Résultats en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • 15 territoires engagés, 1 projet reporté, 1 projet abandonné et 1 projet terminé • Publication ACPA/MTES : 18 fiches actions présentant les programmes territoriaux • 1 projet détecté dans le Nord-Pas-de-Calais • 3 campagnes d'entretiens téléphoniques avec les référents des 18 programmes d'action (2015,2017,2018) • Tableau de synthèse de l'état d'avancement des 18 programmes d'action • Carte des programmes d'actions en cours et en projet • • Organisation de 3 journées territoriales (une quarantaine d'acteurs présents) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ « Nord-Est » en Haute-Savoie, 2016 ◦ « Nord-Ouest », Plaine maritime picarde « Projets agricoles en milieux humides », 2017 ◦ « Grand-Ouest » en Loire-Atlantique, 2018 • Publication d'un article sur la journée territoriale 2016
Résultats attendus dans le cadre de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau des CA • Tableau de suivi de l'état d'avancement des programmes territoriaux • Organisation de 2 nouvelles journées territoriales <ul style="list-style-type: none"> ◦ Sud-Ouest, 2019 ◦ Sud-Est, 2020 • Enquête auprès des CA sur l'utilisation des supports d'information produits par l'APCA sur la thématique "élevage & MH" • Valorisation des REX

	<ul style="list-style-type: none"> • Relance de la newsletter "Milieux humides, Terres d'agricultures" à destination des CA
Bilan	<p>L'action mise en œuvre par l'APCA a permis le suivi des actions territoriales accompagnées par 15 chambres d'agriculture dont 18 projets historiques. De nouveaux projets ont pu être détectés (6 en cours) dont le projet APEX concernant l'étude des productions et filières valorisant l'herbe dans la Vallée de la Meuse portée par la CA Meuse.</p> <p>3 journées territoriales ont été organisées favorisant les échanges entre acteurs sur le terrain et valorisant les actions mises en œuvre.</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée territoriale Agriculture et ZH par an, • Valorisation/capitalisation des projets agricoles en milieux humides et des cinq journées territoriales Agriculture et ZH, • Poursuite de la détection de nouveaux projets, • Connexions avec les autres actions au niveau de la formation (Résolia et les formations à destination des agriculteurs dispensées dans les Chambres d'agriculture), • Relance de la newsletter "Milieux humides, Terres d'agricultures" à destination des CA (n°1 en 11/2015, n°2 en 01/2016, n°3 en 07/2016) en 2019 (contenu de la newsletter : fréquence définie trimestrielle, actualités brèves, appels à projets en cours, actualités spécifiques du PNMH, Focus sur une actualité, événement, structure, documents, agenda)

Action 20 Redéfinie/En cours	<i>Monter une étude sur la valeur fourragère des prairies humides redéfinies</i> comme « Elaborer un guide technique « Valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage » »
Objectif	Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique en développant la connaissance sur les techniques de programmation des pratiques à l'échelle de la parcelle, des séquences d'alimentation pour chaque période de l'année, de conduite de l'animal pour obtenir les comportements alimentaires attendus et des techniques dédiés au pilotage de l'évolution de la flore sur des pas de temps pluriannuels. → Favorise une meilleure gestion de l'agriculture et de l'élevage en milieux humides
Pilotes d'action	Scopéla / INRA St Laurent de la Prée
Partenaires	Réseau CIVAM, Réseau Pâtur'Ajust, Réseau INRA, IDELE,
Financeurs	Mi 2018 – mi 2021 : MTES / Convention Scopéla avec INRA partenaire
Durée programmée	3 ans programmés
Liens avec les autres actions	action 18 / action 19
Résultat attendus dans le cadre de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un guide technique sur les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> • Initialement cette action s'inscrit dans le prolongement du plan précédent suite aux différents travaux menés notamment par l'INRA, et besoins identifiés : méthodes et données de références et travail sur une typologie des prairies humides et sur leur valorisation dans le système fourrager des exploitations agricoles. • Retard dans le démarrage de l'action faute de possibilités de financement d'un poste CDD pour le montage du projet par l'INRA. L'action est désormais élargie de la seule valeur fourragère à la valeur d'usage et est pilotée par Scopéla.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour étudier les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage, sur les 3 sites pilotes. • Articuler avec les démarches territoriales existantes et à venir des divers réseaux nationaux (APCA, FNAB, FMA, INRA ...) • Élargir cette démarche à la filière horticulture et maraîchage (pilotes potentiels : INRA/APCA /financeurs potentiels : MAA) dans les prochaines années • Élargir à la filière forestière (pilotes potentiels : ONF / financeurs potentiels MAA) dans les prochaines années

Action 21 En cours	« Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en MH »
Objectif	Mieux maîtriser l'usage des traitements anti-parasitaires, de sorte à préserver à la fois l'environnement et le bien-être des animaux d'élevage confrontés à une forte pression parasitaire dans les milieux humides. Il s'agit désormais d'établir une synthèse des connaissances et de diffuser ces méthodes de sorte à généraliser et homogénéiser leur prise en compte sur le territoire national.
Pilotes d'action	SNGTV / appui technique VET'EL
Partenaires	AFB, APCA, VIVEA, FAFSEA, DGER(MAA), Réseau PNR, Réseau CEN, réseau LPO, INRA, CNRS, Ecoles vétérinaires, CDS/FNGDS, IDELE, Université Montpellier III,
Financeurs	2014-2015 Autofinancement SNGTV MTES : 2016 Convention SNGTV MTES : 2017 Convention SNGTV MTES : 2018 Convention SNGTV MTES : 2019 Convention prévue SNGTV (fin de l'engagement prévu initialement)
Durée	3 ans + 1 an programmé
Liens avec les autres actions	Action 18 / Action 20
Résultat en 2018	Référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un colloque "Maîtrise du parasitisme et espaces naturels protégés " aux journées nationales des GTV, 2015 • Création d'un groupe d'experts techniques pour l'élaboration du référentiel, 2016 • Rédaction d'un référentiel, 2018 (à publier en 2019) • 150 à 200 vétérinaires formés entre 2017 et 2018
Résultat attendus dans le cadre de la convention	<u>Valorisation du référentiel :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Publication du référentiel (2000 à 3000 exemplaires) • Séminaire de présentation du référentiel • Campagne de presse sur la publication du référentiel (presse agricole nationale et régionale, presse environnementale : Gzinfos, ...) • Conception, rédaction et publication du document de sensibilisation des éleveurs • Organisation de session d'information auprès des vétérinaires, techniciens, conseillers, gestionnaires <u>Formations</u> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un module de formation destiné à l'information des vétérinaires praticiens • Organisation de sessions de formation de vétérinaires • Conception d'une malette pédagogique de formation continue des vétérinaires • Campagne d'information des relais vétérinaires locaux et des gestionnaires d'espaces naturels sur la disponibilité d'un outil de formation

<p>Bilan</p>	<p>Cette action a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédiger un référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides (référentiel qui aura une édition électronique pour des mises à jour fréquentes). Les articles sont disponibles pour les abonnés au Bulletin des GTV sur le site de la SNGTV. Un plus large accès devra être décidé en comité directeur ou en conseil d'administration. • sensibiliser les vétérinaires à la gestion durable du parasitisme en milieux humides, car elle a donné de la légitimité à traiter ce sujet, • donner un nouvel élan concernant la formation des vétérinaires et la sensibilisation d'autres publics. Les formations vétérinaires sont en cours de déploiement. Une formation éleveurs (hors cadre) est programmée dans le Morvan en avril 2019. Il est possible de faire un synopsis de ces formations pour renseignements • d'élargir l'action vers la gestion du parasitisme chez les chevaux (utilisation de masse de produits anti-parasitaires), les petits ruminants. Intégrer la phytothérapie et la leptospirose. <p>Cette action doit être portée sur le long terme pour devenir effective au niveau national.</p>
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter l'action sur 10-15 ans : projet Scopéla/SNGTV (sur base d'initiatives territoriales recensées par Scopela) pour approfondir et prolonger l'action réalisée. Les perspectives de collaboration avec Scopela sont très prometteuses. Les approches sont très semblables. • Elargir la formation aux techniciens, et conseillers d'élevage via l'action 18 en intégrant la question du parasitisme dans la formation sur la conduite d'élevage (partenaires potentiels APCA/ Résolia) : définir les modalités précises de cette formation. Des conférences de sensibilisation dans le cadre de réunions du Forum Atlantique sont pressenties. Des initiatives locales (Marais poitevin par exemple) se mettent déjà en place. • Identifier les champs de recherche fondamentale et appliquée attachés à l'amélioration des connaissances sur la maîtrise du parasitisme en MH : usage des médecines complémentaires/alternatives (manque de données très important), périodes de développement des coprophages, flore médicinale, résistances raciales, maîtrise du parasitisme externe • Recenser les autres enjeux sanitaires liés à l'élevage en MH : zoonoses, accessibilité aux soins, bien être des animaux, interface faune sauvage/faune domestique, gestion des risques épizootiques • Développer l'aspect CESP

Action 22 abandonnée	« Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en MH »
Objectif	Développer la recherche sur la part des MH sur la SAU et son poids dans les résultats économiques, en caractérisant les systèmes d'élevage ou de polyculture-élevage, d'identifier les facteurs influençant la viabilité technico-économique, et de et diffuser ses résultats.
Pilotes d'action	IDELE
Partenaires	Partenaires potentiels : MTES-CGDD, APCA, CA, INRA, CEN, RAD, FMA, Association Française pour la Production Fourragère, AE
Financeurs	
Durée	
Liens avec les autres actions	Action 19/Action 20/ Action Y/ Action 23
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un référentiel technico-économique des exploitations agricoles utilisatrices de milieux humides à destination des acteurs agricoles et environnementaux
Bilan	Action abandonnée par retrait du porteur de projet initial faute de moyens.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et animer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides (techniciens, éleveurs) qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques • Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour étudier les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage, sur les 3 sites pilotes, • Travailler sur la transmission des exploitations et des services rendus • Rapprochement avec le projet APEX (CA Pays de la Loire) et ses suites : il est prévu d'élargir le réseau d'étude dans les années à venir. • Réflexions de la CA Pays de la Loire autour d'une valorisation de l'agriculture de marais. <u>Piste</u> : définir des services rendus par les espaces prairiaux humides à l'élevage bovin extensif (recherche de financements).

Action 23 Finalisée / En cours	« Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les MH et suivre leur mise en œuvre »
Objectif	Assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs PAC qui viennent en soutien des milieux humides notamment (verdissement, conditionnalité, MAEc dédiées aux MH), pour en mesurer l'impact et l'efficacité.
Pilotes d'action	MAA
	Régions, Agences de l'eau, opérateurs locaux, DRAAF
Financeurs	MAA, FEADER
Durée	Durée du Plan a minima
Liens avec les autres actions	Action 18 / action 19
Résultats en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Notification des types d'opération à la Commission européenne en 2014 • Élaboration et contractualisation de MAEC sur le terrain (à l'initiative des opérateurs locaux), 2015, 2016, 2017, 2018 avec Engagement unitaire Herbe 13 opérationnel en 2015 • Manque de résultats précis quantitatifs et absence de résultats qualitatifs (impacts sur le maintien des ZH)
Résultats attendus post 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Piste pour une intégration de PSE et MAE collectives spécifiques aux ZH dans la future PAC pour une meilleure efficacité du maintien des pratiques en MH, <ul style="list-style-type: none"> ◦ Partage du contenu des cahiers des charges des MAEC existantes et des points de contrôle pour l'élaboration d'un diagnostic MAE • Synthèse des outils juridiques et financiers existants du MAA,
Bilan	<p>Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. Elle a été créée dans le but de suivre le déploiement des outils PAC favorables aux MH et notamment des MAEC et leur efficacité. Il conviendrait d'avoir pour cette action un document précis sur ces outils puisque les MAEC sont aujourd'hui le seul dispositif existant pour maintenir l'élevage en ZH. Il s'agit d'un dispositif renouvelé tous les 5 ans, ce qui induit une absence de vision à moyen et long terme pour l'installation de jeunes agriculteurs et sur la dynamique de réengagement des exploitants – sans parler des difficultés rencontrées pour leur versement sur quelques années. D'autre part, depuis leur régionalisation un problème de communication des données aux acteurs a été soulevé.</p> <p>Fin 2018 il n'a pas été possible dans le cadre de cette action de tirer un bilan quantitatif / qualitatif de leur mise en œuvre, même s'il apparaît que la situation de l'élevage en MH continue à se dégrader. Les MAE sont insatisfaisantes pour les raisons citées ci-dessus, néanmoins elles ont permis le maintien d'élevage en zones humides.</p> <p>Enfin les zones humides n'ont pas été suffisamment intégrées dans le nouveau zonage de la carte des zones défavorisées simples (ZDS), ouvrant droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), l'intégration des sites Ramsar ayant finalement été rejetée.</p>

Perspectives	<ul style="list-style-type: none">• Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour bénéficier des résultats concernant les MAE collectives, sur les 3 sites pilotes. Quels sont les bénéfices de la mise en place de MAEC collective ?
--------------	---

Action 24 Finalisée / En cours	« Détecter et promouvoir les formes d'élevage collectives »
Objectif	Multiplier à l'échelle des exploitations ou à celle des territoires le rapprochement des acteurs vers des formes d'élevage collectif adaptées aux territoires, en favorisant notamment les GIEE
Pilotes d'action	Initialement le MAA puis l'APCA
Partenaires	DRAAF, FMA, FNSEA
Financeurs	MAA/FEADER : 2015, 2016, 2017, 2018 (financement des appels à projet) MTES : 2018-2020 : Convention APCA/MTES
Durée	4 ans + 2 ans programmés
Liens avec les autres actions	Action 19
Résultat en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets GIEE annuel, 2015, 2016, 2017, 2018 • Remontée des données régionales au fil de l'eau
Résultats attendus dans le cadre de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un document de synthèse d'identification des projets d'accompagnement collectifs en matière d'agriculture en MH : GIEE, accompagnement par CA ou toute autre structure de développement, accompagnement par PNR • Synthèse et analyse des formes d'accompagnement collectives existantes • Organisation d'une journée thématique GIEE en zones humides avec le FMA et la FNSEA
Bilan	Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. En 2016, 7 GIEE étaient labellisés "Zones humides – Marais". Toutefois la remontée des données générales relatives aux GIEE a rencontré de nombreuses difficultés. Aussi L'APCA a proposé son aide pour rassembler les données qualitatives relatives aux GIEE en milieux humides accompagnés par les CA.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le suivi • Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour bénéficier des résultats concernant les MAE collectives, sur les 3 sites pilotes • L'APCA a proposé de rassembler les données qualitatives sur les GIEE en milieux humides accompagnée du réseau chambre.

Action 25 Finalisée / En cours	« Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage et son avenir en MH »
Objectif	Etudier l'intérêt d'une promotion du maraîchage en MH comme agriculture de proximité, sur la base d'une analyse de l'activité et de son potentiel de développement
Pilotes d'action	PNR Caps et marais d'Opale (PNR CMO) et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO)
Partenaires	Agences de l'eau, Pole légumes régions nord, CA, Comité MAB France
Financeurs	2016 – 2018 : AEAP : Convention dans le cadre du programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) / CAPSO 2016 : Autofinancement (Stage)
Durée	4 ans 2015-2018
Liens avec les autres actions	Action 18 / Action 20
Résultat en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre du plan d'actions Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie, 2015, 2016, 2017, 2018 • Analyse des pratiques, des valeurs de prairies humides et des sols du marais, 2017 • Rapport de stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois, 2018
Résultat attendus dans le cadre de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire de restitution du PMAZH aux éleveurs • Organisation d'une journée technico-scientifique "Eaux et Sols en milieux humides" <p>Ces deux actions ont été réalisées en 2018 et début 2019</p>
Bilan	<p>Il s'agit d'une action qui s'appuie sur une problématique locale (spécificité du territoire Audomarois), le contexte est donc très particulier ce qui peut expliquer l'échec du portage national. Le maraichage en zone humide impose que les sols soient labourés. Il peut-être délicat de promouvoir ce type de pratiques sur des zones humides qui n'ont pas l'historique du marais audomarois. Dans tous les cas, il semble bien y avoir des pratiques de maraichage de proximité dans plusieurs zones humides françaises mais sur des niveaux différents de celui du marais audomarois.</p> <p>De manière générale, il existe de vrais enjeux sociétaux et environnementaux pour maintenir l'activité agricole en ZH. La déprise agricole sur ces milieux, favorable à d'autres activités (boisement et espaces de loisir), est un enjeu majeur. En effet, l'activité agricole permet de limiter les coûts liés au maintien et à l'entretien de ces habitats.</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution du PMAZH porté par l'AEAP pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2019, • Lancer l'expérimentation de la démarche Pâtur'Ajuste chez 4 éleveurs – optimisation de gestion des prairies à l'échelle du système d'exploitation, • Lancer une enquête auprès des maraîchers sur le futur de la profession – travail lancé en 2019 • Initier un travail sur l'agro écologie en 2019 avec l'appui du MAB France et de l'AFB. Une étudiante de M2 a été recrutée à cet effet.

- Élargir les partenariats sur le territoire (UniLaSalle),
- Elargir aux autres types de cultures végétales sur MH,
- Analyse des facteurs : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse
- Programmer un stage de M2 (6 mois) sur l'aspect prospectif du maraîchage en milieux humides. Ce travail sera initié en 2019. Il s'agira d'enquêter les maraîchers pour comprendre les raisons de la diminution très forte de la population maraîchère (110 en 1997 pour 25 en 2019) et les conditions à mettre en place pour inverser cette tendance.
- Développer le maraîchage urbain et périurbain pour préservation des ZH péri-urbaines, développement agriculture locale et circuit court, et pour cela recenser et contacter les initiatives urbaines en ce sens (Ville de Paris par exemple).

Action X2 Finalisée / En cours	« Développer le Concours des Pratiques Agro-Ecologiques Prairies et Parcours dans les territoires de polyculture-élevage en milieux humides »
Objectif	<p>1. Mobiliser les acteurs du PNMH autour du concours, pour diffusion locale et dans les réseaux comme : Agences de l'eau, associations de collectivités territoriales et pôles-relais zones humides principalement.</p> <p>2. Inscrire l'organisation locale du concours dans les programmes d'action financés par les Agences de l'eau.</p> <p>3. Mettre à disposition des animateurs du concours l'ensemble des documents produits dans le cadre du PNMH et qui concernent les prairies humides d'élevage (fauche ou pâturage)</p>
Pilotes d'action	APCA/ FPNRF
Partenaires	<p>Partenaires historiques, fondateurs du concours : FPNRF, AFB</p> <p>Partenaires directs : Comité national d'organisation du concours</p> <p>Partenaires locaux : Régions, GRTgaz, RTE, Agences de l'eau, FEADER, associations AOP, Caisses régionales, ...</p> <p>Partenaires potentiels : les pôles-relais zones humides, les associations de collectivités territoriales, l'Institut de l'élevage,</p>
Financeurs	Autofinancement APCA pris sur financement des conventions annuelles dédiées (MTES, Confédération de l'élevage, GT Gaz, AFB)
Durée	Pérenne - Reconstitution annuelle des budgets dédiés à l'action
Liens avec les autres actions	Action 18 / Action 24
Résultat en 2018	<ul style="list-style-type: none"> • 45 territoires ont organisé localement le concours en 2017 • 48 territoires ont organisé localement le concours en 2018 • Promotion de la section "milieu humide" • Rédaction et diffusion d'une enquête envoyée aux territoires organisateurs du CGAPAEPP en milieux humides • Création de nouveaux outils de communication du concours
Résultat attendus dans le cadre de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver la 4^{ème} catégorie Fauche (et pâturage)/ Humide • Créer un nouveau site internet • Recenser des actions menées sur les territoires participant au concours dans la section des milieux humides (mise à jour du recueil d'expériences des organisateurs datant de 2012) • Développer la relation existante entre les pratiques réalisées et la qualité des produits, dans le but de promouvoir les éleveurs et les milieux humides • OM : Test du concours en Martinique pour 2019-2020 • Organisation de matinées d'échange dans le cadre de la remise des prix • Séminaire au printemps entre les organisateurs du concours et la recherche sur les thématiques émergentes • Kit de communication (2 flyers, affiches, guides pratiques des territoires, presse générique) • Newsletter (4/an)

<p>Bilan</p>	<p>Ce concours est un moyen de rencontre et d'échange pour les différents acteurs. Il a permis l'instauration d'un dialogue entre les agriculteurs et les écologues. De plus, les éleveurs sont souvent très satisfaits de leur participation et s'en saisissent comme levier pour s'investir dans d'autres projets, tels que les GIEE.</p> <p>D'autre part, il permet de communiquer auprès du grand public notamment sur les aménités environnementales positives amenées par les agriculteurs dans la gestion des milieux humides et de valoriser localement les pratiques des agriculteurs. Il instaure également un dialogue sur les différentes problématiques rencontrées sur ce type d'habitats bien particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de livrables ont été conçus pour l'instant sur le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques – Prairies et Parcours en MH, • beaucoup d'idées mais manque de données disponibles pour valoriser le concours en MH (enquête en cours : 10 retours très positifs).
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire prévu pour présenter une étude de l'INRA sur la genèse et le développement du concours, • test du concours en Martinique pour l'année 2019-2020, • faire évoluer l'action pour développer davantage de livrables, • créer des connexions avec l'action 18 pour davantage développer le concours jeune, • développer l'aspect outils, ce que le concours apporte, intérêt du concours/freins/difficultés en termes de financement. • Créer un parallèle avec l'étude retrospective ASPIRA - Analyse des Impacts de la Recherche Publique Agronomique (étude sur l'impact réglementaire, économique, social, environnemental, sanitaire du concours depuis sa création) menée par l'INRA SAD. Pour plus d'informations sur l'étude cliquer ici .

Action X3 En cours	«Préservation de l'élevage extensif en milieux humides''
Objectif	Tester et accompagner la mise en œuvre de projets territoriaux durables et engagés dans la préservation des milieux humides en mettant les éleveurs au cœur du dispositif. Action lancée pour la mise en œuvre des préconisations du rapport CGEDD-CGAAER de juillet 2017 sur l'élevage en MH sur trois sites pilotes.
Pilotes d'action	FMA en tant qu'animateur national
Partenaires	MTES, MAA, le Syndicat Mixte Baie de Somme/Grand Littoral Picard, la Chambre d'agriculture de la Somme, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, la communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté de communes du Bassin de Marennes, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la Chambre d'agriculture de la Manche et l'INRA de Saint Laurent de la Prée
Financeurs	MTES, appel à projets MCDR du réseau rural national (aout 2018 à juillet 2021)
Durée	5 ans dont 3 avec financements à ce stade (conventions)
Liens avec les autres actions	action 18 / action 19 / action 20 / action 21 / action 24
Modalités	<p>L'expérimentation au travers 3 thématiques présentées ci-dessous. Les actions se dérouleront en continu durant les trois ans du projet.</p> <p><u>Thématique 1 : Eau</u></p> <p>L'objectif sur cette thématique est de maintenir ou de mettre en place une concertation régulière entre acteurs concernés par cette gestion hydraulique afin d'aboutir à la formalisation d'un programme d'entretien du territoire et d'un règlement d'eau accepté par toutes ces parties prenantes. Il s'agira pour chaque site, de définir ou d'améliorer la mise en œuvre des outils de gestion collective de l'eau sur leur territoire.</p> <p><u>Thématique 2 : Foncier</u></p> <p>Plusieurs outils ou démarches sont envisagés sur les trois sites : la création d'une association foncière pastorale (la première en France en zone humide), l'accompagnement d'échanges parcellaires à l'amiable ou encore l'amélioration de la valorisation agricole du foncier publique.</p> <p><u>Thématique 3 : Elevage</u></p> <p><i>Adaptation des pratiques au milieu</i></p> <p>Il est proposé ici, d'accompagner les éleveurs pour diminuer leurs charges à travers un système pâturant maîtrisé en favorisant les systèmes pâturant économes en intrants et qui valorisent la diversité des parcelles et la biodiversité inféodée. Cet axe de travail inclut, sur les sites pilotes, des échanges entre éleveurs, des études des valeurs fourragères des prairies, et la conduite de diagnostics technico-économiques et agro-environnementaux et la gestion du parasitisme.</p> <p><i>Valorisation des produits</i></p> <p>Ainsi, l'objectif de cet axe de travail est celui d'accompagner les éleveurs ou les collectifs d'éleveurs dans l'identification des outils les plus adéquats pour la commercialisation de leurs productions (Favoriser la production de produits finis, certification « bio », labellisation / création d'une marque, ventes de proximité /</p>

	<p>Projet alimentaire territorial)</p> <p><u>Mesures agro-environnementales collectives et Rémunération des services environnementaux</u></p> <p>Avec l'expérimentation, l'objectif est de proposer une méthodologie d'une contractualisation collective et la mettre en œuvre de MAE sur les sites pilotes. La contractualisation collective pourrait en effet redonner une image positive aux MAE et favoriser l'engagement des éleveurs pour des pratiques agro-écologiques innovantes, plus efficaces en termes environnementaux.</p> <p>L'autre axe de travail est la notion de paiement des services environnementaux rendus par l'activité d'élevage extensif. De nombreuses structures travaillent déjà sur cette approche, il conviendra donc de créer des liens avec les groupes de travail existants sur le sujet pour identifier les actions concrètes à expérimenter.</p> <p><u>Les missions principales d'animation du FMA s'articulent autour de 3 axes d'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Animation et appui au réseau d'acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans la démarche d'expérimentation de l'élevage extensif en milieux humides pour favoriser et dynamiser une mutualisation inter-sites • Axe 2 : Capitalisation, organisation, communication et diffusion des connaissances auprès de l'ensemble des territoires intéressés • Axe 3 : Conseil et soutien auprès des décideurs dans les réflexions et l'élaboration de politiques agricoles et environnementales
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de synthèse des actions expérimentés et des bilans des projets menés par les sites pilotes • Support de diffusion des acquis de l'expérimentation • Création d'une plate-forme d'informations sur l'élevage extensif en milieux humides • Cahier des charges des MAE collectives et PSE à tester sur les sites pilotes <p>Evènements prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre annuelle des sites pilotes • Des rencontres techniques si nécessaire • Un séminaire de restitution

Autres perspectives proposées pour le futur Plan (hors actions du 3ème Plan) :

- Mettre en évidence le service rendu à l'élevage bovin ([que bovin?](#)) par les milieux humides (aménités : flore prairiale, bien-être/santé animale, bien-être des éleveurs, ..), afin de construire / diffuser une communication "positive" (cf APEX II);
- Capitaliser, rassembler et mettre à disposition la grande profusion de "littérature" sur ZH et agriculture/élevage (départements, CA, ADASEA, ... = rôle du FMA en tant qu'animateur national des expérimentations et pôle relais plus particulièrement en charge de l'axe agriculture pour la CESP ?
- Urgence d'intervenir sur les ZH [diffuses](#) dont notamment têtes de bassin versant, très menacées = commencer par un document enjeux (DEB + Gers ?)
- Analyse de la gestion des niveaux d'eau des parcelles agricoles en lien avec la qualité du sol (problématique de tassement des sols). Dans ce cadre, programmer une étude topographique pour réaliser une évaluation globale de la situation. Cela permettra d'en apprendre davantage sur l'impact existant sur les prairies et le maraîchage.
- Analyse de la situation des EEE et de leurs dynamiques sur les MH agricoles (ou plus globalement?) et de leurs impacts
- Pour le GTh Connaissance = travailler à rassembler les données sur les aménités des tourbières et autres pour documenter et diffuser
- Lancement (dans le cadre du Plan Biodiversité) à venir 2019/2020 d'un Plan national d'action sur les espèces aviaires des MH (avec avant état des lieux PNA déjà existants sur les espèces MH) – portage DEB
- Action à lancer sur le foncier, à structurer et à inscrire dans les débats en cours au Parlement+ rapport parlementaire Terres d'eau
- Problématique de la transmission d'exploitation : analyse à mener ? Sujet suivi par SAFER : inviter SAFER en GTh Agriculture ? Il faudrait démarrer par un document « Etat des lieux »
- Analyse des impacts de la déprise agricole sur les fonctionnalités des MH : cf travail FMA lancé sur la déprise agricole en région Bretagne : « Ecofiche » (projet FEDER sur 3 ans)
- Proposition de Jean-Marie Gilardeau : Les problèmes générés par la transmission doivent impérativement être mis à l'ordre du jour. En la matière, comme pour les travaux inhérents à la maîtrise du foncier, le concours des SAFER sera le bienvenu.